

Document: GC 42/L.10
Point de l'ordre du jour: 12
Date: 15 février 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Atsuko Hirose
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: a.hirose@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-deuxième session
Rome, 14-15 février 2019

Pour: **Approbation**

Résolution 209/XLII

Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Ayant examiné la proposition faite à la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs par le Gouverneur pour l'Inde, au nom du Gouvernement de la République de l'Inde, d'accueillir à New Delhi la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA;

Rappelant l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, relatif au lieu des sessions du Conseil des gouverneurs, qui dispose que "Les sessions du Conseil des gouverneurs se tiennent au siège du Fonds. Le Conseil des gouverneurs peut décider de tenir une session ailleurs, à condition que cela n'entraîne pour le Fonds aucun frais supplémentaire";

Notant que les dates de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs (11-12 février 2020), ont déjà été fixées, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs;

Remerciant le Gouvernement de la République de l'Inde pour sa proposition d'accueillir la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA à New Delhi;

Décide par la présente:

De déléguer au Conseil d'administration l'examen de la proposition et la décision à prendre, et de veiller à ce que sa mise en œuvre soit conforme à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs et n'entraîne pas de frais supplémentaires pour le FIDA.